

# AOVTDD 2022



جمعية وزان الخضراء للسياحة والتنمية المستدامة  
Association Ouazzane Verte du Tourisme et du Développement Durable

## Association Ouazzane Verte du Tourisme Et du Développement Durable





Feu Sa Majesté Le Roi HASSAN II

*"Le Maroc est un exemple unique de coexistence et de tolérance entre juifs et musulmans "*

## La présence des juifs dans la région d'Ouazzane :

### Section 1 :

 *Début de la communauté juive Ouazzanis entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle :*



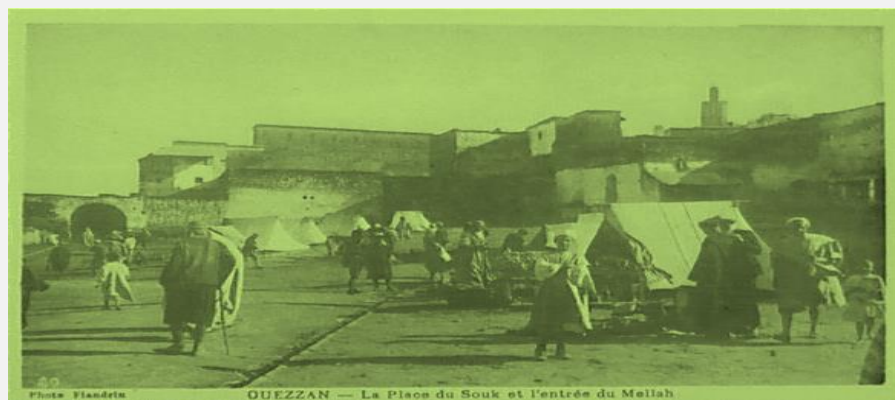
Aucun document ni aucun vestige archéologique ne permet de dater avec précision les débuts de la présence juive à Ouazzane, la Zaouïa Ouazzania, fondée par son fondateur, Moulay Abdallah Cherif, descendant d'Idriss II. Au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ecrire l'histoire d'une communauté juive, c'est en premier lieu procéder à une étude et à une interprétation minutieuse des sources. C'est là où on doit être conscient, Tout au long du texte, on doit être aussi fidèle aux règles que la science historique, linguistique, et ethnologique exige. Pour les conjuguer dans un récit fluide et cohérent.

Les raisons de la présence juive d'Ouazzane. il y eu des facteurs historiques élucidés qui jouèrent un rôle prépondérant au Maroc actuel. Desquels il est question du mausolée Moulay Abdallah Cherif, et ce vers le milieu du 17<sup>ème</sup> siècles. Dans un temps ou le pays enregistrai la problématique socioreligieuse qui imprégnait les événements économiques et commerciaux ; que connu la fin du règne Saadiens et le début de la dynastie Alaouite.

Il arriva des expéditions judaïques depuis la ville Sainte d'Asjen après que les Autorités Locales eurent pris conscience de l'existence de la sécurité et de la Sûreté installé dans ce joli petit village. Et ils firent de leur migration après qu'ils eurent quittés Asjen, pour demeurer à la province d'Ouazzane. Qui leur plut également, du faite que de l'origine de l'essor et du progrès économique et social très avancés.

### **Ouazzane- l'entrée du Mellah.**



## Section 2 :

### *Les juifs dans l'entourage de la famille Chérifienne Ouazzani :*

Il existait à Ouazzane une communauté israélite, comprenant cent cinquante familles, soit mille à mille deux cents individus ; ces gens sont groupés, au-dessus de l'esplanade du marché, dans quelques fondaks appartenant aux chorfas et que leurs locataires ont badigeonné de bleu, selon la coutume juive marocaine. Les juifs d'Ouazzane sont originaires de l'Andalouse et d'autres villes marocaines de Tétouan, de Larache, d'el-Ksar de Mékenas ...; d'autres ont immigré d'une ville aujourd'hui détruite, qui existait sur le djebel Asjen, à dix minute au nord d'Ouazzane, ils échappent déjà à la sphère d'expansion de la langue espagnole et parlent arabe. Leur installation date du chérif Moulay Ali, qui les appela en vue de développer le commerce de la ville. De fait, sur une dizaine de maisons de commerce qui existent à Ouazzane, il y en a bien sept qui sont juives, et celle-ci, qui achètent par commissionnaires à Fez et à Meknès, sont le plus souvent associées avec des maisons de Tanger. C'est surtout par leur intermédiaire que s'effectue l'exportation des produits de la région : les peaux, qui vont à Tanger, les fèves, les laines et les alpistes, qui se dirigent vers Larache. Les chorfas font peser sur leurs administrés juifs le même régime patriarcal que sur le reste de la ville. Ils ne les ont point organisés en communauté ; mais les principaux notables représentent auprès de la zaouïa les intérêts de tous. Quatre petites écoles talmudiques donnent aux enfants une instruction rudimentaire ; le rabbin le moins ignorant fait métier de juge ; s'il se produit un litige de quelque importance, on le soumet au tribunal rabbinique de Fez ou de Mékinez.

#### **Ouazzane-le jour du Souk. Vers l'année 1887.**



Les juifs d'Ouazzane ne paraissent avoir aucun motif de plainte contre les chorfas ; la seule vexation qui leur reste imposée est l'obligation d'enterrer leurs morts au djebel Asjen, dans le cimetière israélite de l'ancienne ville, qui est trop éloigné et constamment exposé aux incursions des Djébalas. Il faut reconnaître que des raisons puissantes ont empêché la concession d'un cimetière juif sur le territoire d'Ouazzane. La demande en avait été faite à Moulay Ali, le même chérif qui appela les juifs dans sa ville, et c'était un savant fort estimé dans la région, le feqih er-Rehouni, qui s'était chargé d'introduire leur requête. Trois tentatives successives faites par le feqih ne purent déterminer une réponse, sur une nouvelle insistance, Moulay Ali s'écria : « veux-tu donc que les juifs entrent, malgré tout, dans le paradis ? » Et comme son interlocuteur ne paraissait point comprendre le sens de ses paroles, il ajouta : « tu ne sais donc pas que tout enterrer dans l'enceinte

d'Ouazzane est garanti de l'enfer ? » Devant un argument aussi irrésistible, le feqih se retira, les juifs continuèrent à porter leurs morts au djebel Asjen et les Ouazzanis connurent l'inappréciable avantage que le voisinage de la zaouïa leur procurerait dans l'autre vie.

Il est du reste, flatteur pour les intéressés d'être enterrés au djebel Asjen ; car c'est l'un des plus illustres parmi les cimetières juifs du Maroc, étant sanctifié par le tombeau du Sain Rabbin Amram ben Diwan, qui n'occupe pas dans le judaïsme marocain une position moindre que le pèlerinage de Moulay Abdallah ech-Chérif aux yeux des musulmans.

En effet, Au début des XIXe siècles, « Moulay Ettayeb ELOUAZZANI », et lors de son voyage à Fès, il a rencontré une communauté juive qui travaillent dans le commerce caravanier et l'artisanat local, il avait pleinement conscient du rôle joué par les juifs, cela l'aurait conduit à continuer tolérance de la présence de juifs à la périphérie de sa ville chérifienne. Il avait les invités à s'installer dans sa ville pour y construire un Mellah afin de donner naissance à un artisanat propre à Dar Dmana (Ouazzane), Qui occupe aujourd'hui une place très spéciale, d'une ville artisanale par excellence grâce à la communauté juive Ouazzanis et à l'intelligence sociale d'une minorité hors pair.

### Les artisans juifs au quartier Mellah à Ouazzane



Maroc: artisan juif



### Section 3 :

#### ✧ *La citoyenneté juive à Ouazzane et l'agenda de son activité :*

Après la réception des juives sur leur terre, le droit de séjour dans les fondouks, propriété chérifienne, leur fut délégué. Et ils renoncèrent au reste



du monde. Et en s'installant en prenant bien soin de rénover et d'appliquer leur propre choix dont le badigeonnage par exemple ou ils travaillaient dans le bleu. Ces mêmes lieux qui prirent beaucoup plus tard le nom du Mellah d'Ouazzane. Celui-ci joue le rôle du lieu de Marché très affectif dans la vente ; l'hébergement et rôle commercial et artisanal

touchant le monde musulmans. et n'eût-il jamais été fermé. Duquel l'ambiance se sentait de très loin habilité au climat islamique. Qui permit la participation et l'élaboration propre de leur adhésion définitive dans le milieu avec toute liberté. Ce même Mellah retourna aux juifs comme propriété exclusive de la main chérifienne.

Selon « Auban » qui visita la ville vers 1903, reconnu en estimant à 150 familles. Et de leur activité économique, le commerce et l'artisanat, vers le début porta un intérêt son précédant pour l'agriculture. Ils travaillaient principalement comme le cite « AlRajraji » des objets en bronze pour cette matière très économique et de la fabrication d'accessoire utilitaires le métier à tisser, les vêtements ; l'art très fin de l'étoffe et de la pomme de terre. Néanmoins s'ils résistèrent dans le commerce et l'industrie d'Ouazzane régie par des comptables confirmés, élus souvent par le Makhzen, comme de véritables fonctionnaires aux ordres du Cheikh de la Zaouïa : vers 1850. année de rupture avec le (Makhzen) qui leur imposa une vrai part pour le bien de la Zaouïa.

Et en ce qui concerne la mort d'un juif le mort est transporté urgemment à son tombeau vers Asjen, Après les funérailles et l'inhumation. Si la mort à lieu en dehors ou en dedans du Fondouk, toute la cérémonie tient lieu à Asjen. Ce qui étonnait le cortège funèbre, Cependant si un enfant islamique s'apprête à soulever le cercueil en recommence tout le service jusqu'à ce que les anecdotes deviennent un jeu pour ces enfants d'Ouazzane pour se mettre sous le cercueil à chaque fois que l'on se rendait aux pompes. Et du besoin autour de l'habitation il arrive que l'heure prière eût été d'accepter en toute liberté tout leurs Saints parmi lesquels « Amram Ben Diwan ».

## ✧ Certains aspects de la fête des Juifs à Ouazzane :

Comme il leur a été divulguée une allégeance divine de célébrer des fêtes ;

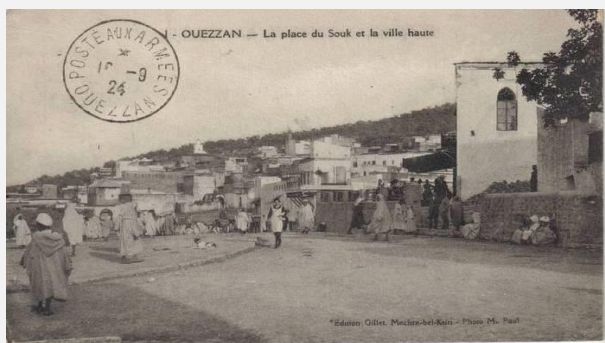
- **Celle de la chance :** « Bourrine » en Hébreu ; qui consiste à réunir les juifs des portes du Mellah jusqu'à la Quizzaria sur un long trajet, comme bons marocain ils n'oublient pas la victoire marocaine de la bataille des trois rois.
- **La deuxième fête celle de Matantoura en Hébreu :** pendant deux journées successives comme fête du travail... aucune activité n'est permise.
- **La fête de la poule :** encore celle de la Miséricorde. On fait cuire à un chacun un poulet et si par hasard il existe une femme enceinte, elle droit à Deux pour son futur bébé et pour elle-même. Comme il est question de nourrir les pauvres par des poulets ce qui nécessairement portera bonheur au reste de l'Humanité et de la Communauté pour faire fuir les pêchés et un Jeune suit de 28 h de 17h jusqu'à 21h au lendemain.

## ✧ Le protectorat et les années troubles de la crise Chérifienne :

Il est arrivé que les juifs se lient dès 1928 par des fêtes et des rites, dans les rues garçons et filles poussent des vivats aux Soldats de sous le Protectorat français au Maroc. Ces derniers leur homologuèrent tout ce dont ils avaient besoin.

Quant à la révolution menée par Abed Lakrim Khatabi mit les français sur leur garde, et comptèrent avec toute confiance sur les juifs de la ville qui n'accordèrent aucune contrainte. il consommaient les vins, les viandes et autres denrées par tout les moyens... Toutefois lorsque la ville fut prise d'assaut vers 1928 par l'armée française. Les juifs de Mellah se dispersèrent dans différents autres quartiers voisinant les musulmans tels Boukchrada, Jmouaa, Ain Abi Fares..., Nonobstant le faite qu'on ce moment-là, rentrant dans des situations de forte densité dedans le Mellah qui fut leurs sécuritaire française. Jusqu'à ce que leur nombre atteignit celui de 6000 juifs à Ouazzane.

### Rue du Mellah-Début du XIX<sup>e</sup> SIECLE

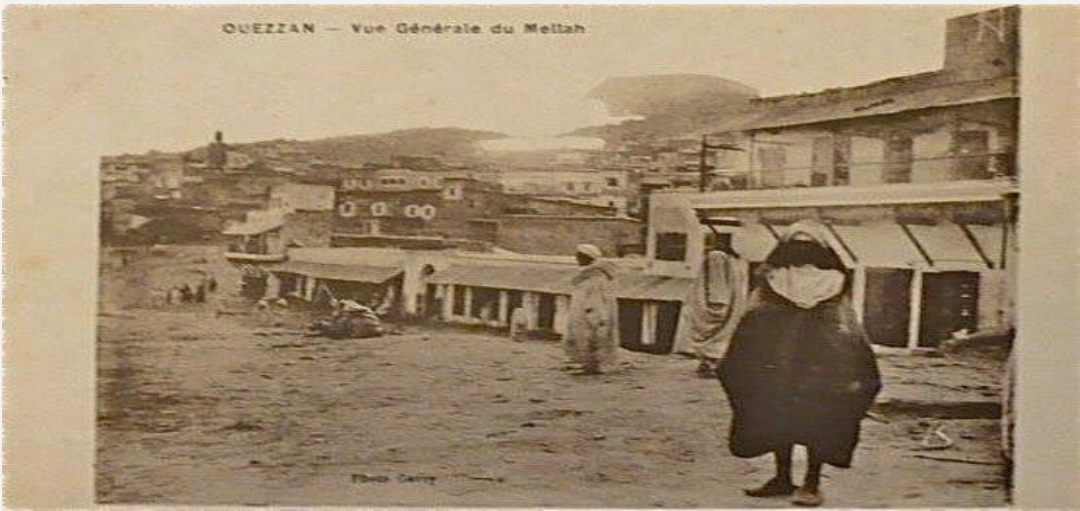


Les juifs exploitèrent la présence française protectrice et la division de l'ordre chérifienne en raison de la rapidité de la lutte contre le nouveau chef religieux « Sidi Abd Aljbar » vers 1884, et leurs habits insolites à la Zaouïa qui interdit la fréquentation dans ce domaine. Jusqu'à ce que Sidi Ali Ben Ahmed leurs fit porté des vêtements conformes à la prohibition absolue de convoité ou de pénétrer dans celle-ci. Ce fut là une détermination enregistrée publique par les juifs de la ville d'Ouazzane. Et si le cimetière tient lieu à Asjen sous le règne de Sidi Ali Ben Ahmed, ils firent école judaïque mémorable, refusée jusqu'au règne de Moulay Ali Ben Mohamed pour enseigner le français aux indigène à fin de passer à l'hébreu.

Mellah d'Ouazzane année 1954.



Ouazzane-Vue générale du Mellah les années trente.



#### **Section 4 :**

✧ *Les Aspects liés à la vie de la collectivité juive, et les reliques restante à Ouazzane :*

- **La famille Juive à Ouazzane :**

La famille est le socle de la société juive Ouazzanis, elle est traditionnelle, organisée autour des injonctions bibliques et talmudiques auxquels s'ajoutent les coutumes et les traditions locales. La pratique religieuse rythme et cimente la vie de la famille à travers le cycle de vie et les fêtes. La cellule familiale s'appuie sur l'institution du mariage, qui fonde la relation de couple. Elle s'insère dans le réseau étendu de la parenté de l'époux essentiellement, en raison d'un système patrilocal prédominant.

Le mariage traditionnel, le plus souvent arrangé par les parents, est précédé de négociations portant sur les montants de la dot de l'épouse- constituée par son trousseau- et celle du mari ; une fois définis, les montants de ces sommes figurent comme des éléments du contrat de mariage et son inscrits dans la Ketouba.

La famille du mari peut également demander une preuve de la virginité de la fille, constatée la plupart du temps en présence des membres des deux familles, à l'occasion du bain rituel. L'âge au mariage souvent précoce pour la fille d'où une différence d'âge avec le mari souvent élevée.

- **Le système d'éducation :**

Ecole Hébraïque à Ouazzane 1949.



Le système d'éducation a connu des formes d'éducation traditionnelles et plus modernes aussi bien des approches pédagogiques qui ont modifié le rapport à la tradition et sa place dans le registre des connaissances. L'éducation traditionnelle est une prérogative des hommes, bien que les femmes puissent accéder à la lecture des prières. Le système d'éducation traditionnel porte sur la transmission du patrimoine juif dans le cadre de la famille restreinte et élargie, l'apprentissage de base se fait par l'imitation des parents. La participation aux activités de la synagogue fait souvent office d'école. Il existe à Ouazzane une seule école, aux moyens limités, elle est une annexe de la synagogue. Il y a peu de matériel scolaire (planches-tableaux, bibles, feuilles, de papier et plumes en roseau). Les maîtres sont payés par les parents ou la communauté juive, qui n'exercent pas sur eux de contrôle administratif ou pédagogique. Pour assurer la discipline dans cette école d'Ouazzane, le maître à qui l'enfant juif doit le respect, peut recourir à des châtiments corporels dont l'intensité dépend de la faute :

- **La tachmila :** comprend des coups de fouets sur la plante des pieds.
- **La falaka :** les chevilles sont enserrées et 39 coups de fouets sont infligés.
- **Le Karma :** une pièce de bois entrave les chevilles de l'élève pour le punir de l'école buissonnière.

L'œuvre d'éducation et d'enseignement incombe à la famille, et à la communauté aussi qui veille à l'application stricte d'un certain nombre de prescriptions et de règles, et qui finance quelques établissements de talmud torah.

- **La Musique : comme une culture populaire dans la ville Sainte :**

Les créations musicales juives d'Ouazzane ont de tous temps cherché à préserver la fois religieuse et l'identité du groupe.

La musique arabe a beaucoup marqué de son influence la musique juive du Maroc, et cela depuis l'époque arabo-andalouse.

Les juifs ont emporté avec eux leurs chants religieux. Ces chants sont restés une mémoire vivante de la communauté et on peut encore les écouter dans les synagogues d'Israël, de France, ou de Canada.

- **L'architecture à Ouazzane :**

Les juifs Marocains Ouazzanis dans le quartier du Mellah dans la plupart de la médina. (Ouazzane depuis le début XIX e siècle, les maisons des juifs et des musulmans n'étaient pas dans des quartiers séparés).

L'architecture des maisons juives à Ouazzane, permet d'identifier une expression particulière aux communautés juives : si la maison des Chorfas fermée à la rue et aux regards, exclusivement éclairées de l'intérieur par son patio, la maison juive insérée dans un dédale de venelles étriquées, avait parfois de petites fenêtres extérieures et des balcons et cela vers la fin du XIXe siècle.

- **L'art culinaire Ouazzanis :**

Le plan national, le couscous de rigueur selon la tradition pour telle ou telle fête ou circonstance ne diffère de celui des visions Musulmans que par l'absence de beurre s'il contient de la viande, et de viande s'il contient un produit lacté, en vertu de l'interdit biblique : « tu ne mangeras pas l'agneau dans le lait de sa mère ». A côté de mets qui sont communs, la cuisine juive connaît donc des variantes et des spécialités propres telles Skhina (ou Adfina), repas complet de samedi, cuit à l'étouffée toute une nuit, dont certains éléments se retrouvent dans la cuisine Musulmane comme al hergma (pieds de bœuf aux pois chiche). Si les juifs s'interdisent le boulfaf dont l'enveloppe grasseuse n'est pas « kacher », ils ont donné à la rôtisserie Ouazzanis une panoplie de saucisse, rate et d'autres abats qui en font l'attrait.

Les pâtisseries connaissent les mêmes variétés, avec des apports hispaniques, à Ouazzane. Le thé à la menthe est pour tous, mais les juifs ont leurs boissons alcoolisées du cru : eau de vie anisé (Mahia).

- **L'habillement :**

La vie moderne a unifié l'habillement, il y a un demi-siècle, le costume était plus varié : celui des hommes se distinguait par la couleur noire (Djellaba et la kippa, ou le Yalmukah) devenue tradition après avoir été obligation statutaire. Les lettrés et notables portaient l'élégante lévite qui est toujours l'habit de cérémonie des Rabbins-juges (jokha). Au niveau local les parures étaient bien plus variées. Les costumes féminins étaient plus typiques. La mariée portait la riche Keswa el-kbira à l'ample jupe de velours (jelteta), au corselet bordé d'or, à la large ceinture lamée-or...les femmes portaient foulard à frange ou fausse perruque par observance de la tradition religieuse. Les cordonniers Ouazzanis-Musulmans fabriquaient à leur intention des chausseurs plus échancrés, selon la mode (rehia mkowra) ...la fabrication des petits boutons au crochet étaient une spécialité des femmes juives d'Ouazzane et de Séfrou...l'orfèvrerie et la fabrication de fil d'or étaient alors essentiellement Juifs. Les motifs décoratifs étaient ceux de l'artisanat traditionnel.

## Le patrimoine judaïque à Ouazzane : Les lieux historiques :

- **Le Mellah d'Ouazzane :**

Le Mellah est le quartier traditionnel dans lequel les juifs ont vécu. Il n'était pas séparé des autres quartiers de la ville, au contraire il se situe au plein Cœur de du centre-ville.

L'origine étymologique du mot est incertaine. D'après Simon Lévy, le premier Mellah aurait été construit sur un terrain qui aurait servi de dépôt de sel gemme, d'où son nom. Il désigne par la suite les quartiers emmurillés où les juifs vivent leur autonomie administrative, mais le mot n'apparaît que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le premier Mellah est fondé à Fes-jedid en 1438 sous les mérinides. D'autres ont été fondés. Marrakech (1557-1558) Taroudant dans le sud au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, Meknès (1682), Tétouan, Rabat-salé (1807-1808) et Ouazzane (1812).



La structure du Mellah se rapproche de celle de la médina. Ordonné en réseau, à partir d'une rue principale où se trouvent les commerces, le Mellah abrite des rues consacrées aux activités économiques spécialisées et des zones de résidence. Les conditions de salubrité y sont souvent médiocres et l'espace disponible généralement minime, d'où une forte densité de population, accompagnée d'une grande pauvreté.

À partir du protectorat français en 1920, et surtout après l'indépendance l'année (1950-1960), les juifs vont quitter les Mellah pour s'installer soit dans le nouveau quartier juif, ou principalement dans les villes nouvelles édifiées par le colonisateur.

#### ▪ La synagogue d'Ouazzane :

La synagogue est la maison de prière, foyer d'enseignement et de culture (heder, yeshibah, instruction des adultes par l'étude nocturne ou par l'homélie), lieu de réunion du m'amad et des fidèles pour décider et

proclamer publiquement les ordonnances, prononcer les excommunications...

Les objets du culte vénérable : les rouleaux de la loi et leurs parures, les tentures qui recouvrent l'arche sacrée et la chaire de l'officiant, les candélabres, les veilleuses, l'huile et les bougies proviennent de dons pieux.



Une synagogue tire le clair de ses ressources de la vente aux enchères des miswot (droit de monter au sefer, pour la lecture de la loi ou de procéder à certains geste rituels), de nedarim « dons occasionnels », et des rentas « contributions semestrielles » acquittées par les fidèles qui désirent se réserver l'accomplissement d'un mishaw (21) durant la période qui sépare deux grande fêtes consécutives, sukkot (22) et pessah(23) par exemple.

▪ **Le cimetière d'Ouazzane (Asjen) :**

Le cimetière des juifs Ouazzani est lieu ou sont enterrés leurs morts. Son ordonnancement et son apparence découle des règles de la halakha (lois, sentences, et prescriptions religieuses, qui règlent la vie quotidienne des juifs) et des minhaggim (coutumes) de différentes communautés juives.

Les caractéristiques de cimetières juifs à Ouazzane est différent des autres, avec une spécificité d'architecture de leurs tombes car suite à l'érosion ces derniers présentent un aspect souvent détérioré.

Le cimetière du site est très bien entretenu et toutes les tombes repeintes. Beaucoup de ces tombes, ne portent aucune inscription descriptive tandis que d'autres le sont et marquent la présence nombreuse de communautés juives dans ce magnifique coin de pays. Il faut savoir aussi que les tombes ne semblent pas avoir une orientation particulière et cela on les trouve partout dans le cimetière d'Ouazzane ce pourrait donner l'impression de désordre anarchique.





## MOT DU PRESIDENT

"Dans ce Catalogue nous avons montré que l'histoire de cette communauté juive à Ouazzane, est très attachée à celle de l'histoire de la ville entière et de ces Chérifiens. Et c'est là où on ne peut pas parler des juifs sans illustrer de façon



admirable les différentes phases l'histoire complexe de la communauté Ouazzani et de ses liens avec la société environnante. De toute évidence..., écrire l'histoire d'un groupe humain, revient à écrire celle de tous les autres groupes aux seins duquel cette minorité juive Ouazzani a vécu et évolué...

En effet, les juifs de Ouazzane étaient intégrés au tissu culturel de la région, ils avaient des coutumes communes avec leurs voisins musulmans : l'habillement, la nourriture, les rythmes et les modes de la vie quotidienne, ainsi que la vénération des Saints surtout...cette motivation religieuse intervient d'une manière directe dans le pèlerinage vers les lieux saints de – RABBI AMRAM BEN DIWAN –, permettant aux intéressés de se retrouver dans une terre de rencontre et de recueillement".

*Réalisé par :*

**Dr. Salim KAJDJ**

**Président-fondateur de**

**L'ASSOCIATION OUAZZANE VERTE DU TOURISME**

**ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE- L'AOVTD**

